

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2016 À 09 HEURES

Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre à Strasbourg

Présents : Jacques BIGOT, Claude KERN, Eric KLÉTHI, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Etienne WOLF

35-2016 Permis d'aménager rue du Moulin à Achenheim

L'agence départementale d'ingénierie publique a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis d'aménager modificatif rue du Moulin à Achenheim déposée par la commune d'Achenheim.

Description de la demande

La demande de permis d'aménager modificatif a pour objectif de permettre la modification du découpage du lotissement et le changement de destination des lots viabilisés prévus dans le permis initial déposé en 2015.

Le projet initialement déposé en 2015 visait un terrain d'assiette d'une surface de 8 541 m² en zone UA et UB entre la rue du Moulin et la rue de la Montée positionnée sur un talus. Il portait sur l'aménagement de 8 lots maximum pour construire 44 logements représentant une surface plancher de 5 000 m². La diversification de l'habitat était prévue dans le lotissement de la façon suivante :

- 2 maisons individuelles
- 20 logements intermédiaires (maisons accolées et maisons en bande)
- 22 logements collectifs (2 bâtiments de 10 et 12 logements)

Les modifications apportées au projet portent sur :

- la surface du terrain d'assiette est portée à 8 871 m², soit 330 m² supplémentaires
- le nombre de logements créés est réduit à 33, soit 11 logements de moins
- le nombre de logements individuels est porté à 6, soit 4 supplémentaires
- le nombre de logements collectifs est porté à 27, soit 5 supplémentaires

Les lots réservés initialement pour de l'habitat intermédiaire sont supprimés. Cependant, chaque lot destiné à de l'habitat individuel pourra également faire l'objet d'habitat intermédiaire sous forme de maisons jumelées.

Le projet au regard du SCOTERS

La commune d'Achenheim est membre de la communauté de communes Les Châteaux. Dans le SCOTERS, elle est identifiée comme une commune proche de l'espace métropolitain. En ce sens, elle constitue un lieu privilégié pour développer l'habitat. Elle doit viser dans les zones à urbaniser affectées à l'habitation 25 % d'habitat intermédiaire.

Compte tenu des objectifs de rationalisation de la consommation foncière défendus par le SCOTERS, de la taille et des caractéristiques de la commune, la densité du projet doit se situer dans

une fourchette de 30 à 35 logements à l'hectare et l'indice de performance foncier de la commune doit se situer entre 30 et 40.

Analyse au regard du SCOTERS

Le projet s'inscrit dans les objectifs de diversité de l'habitat avec 27 collectifs sur les 33 prévus, et répond aux objectifs de densité avec 39 logements à l'hectare.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de permis d'aménager modificatif rue du Moulin à Achenheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **30 SEP. 2016**
La publication le **30 SEP. 2016**
Strasbourg, le **30 SEP. 2016**



Le Président
Jacques BIGOT